**ASSEMBLEE NATIONALE BURKINA FASO**

**=-=-=-=-=-=-=-=-=-= =-=-=-=-=-=-=**

 **Unité-Progrès-Justice**

**COMMISSION D’ENQUETE PARLEMENTAIRE**

**SUR LES TITRES MINIERS ET LA RESPONSBILITE**

**SOCIALES DES ENTREPRISES MINIERES**

**Termes de référence pour le recrutement d’un consultant spécialiste en fiscalité minière**

1. **Contexte et justification**

L’Assemblée nationale, par Résolution N°019-2016/AN du 12 avril 2016, a mis en place une Commission d’enquête parlementaire sur les titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières.

La création de cette commission permettra de clarifier la gestion des titres miniers et de situer la responsabilité sociale des entreprises minières.

La commission a pour mandat :

* d’appréhender la pertinence économique et la traçabilité du flux de titres miniers délivrés ;
* d’examiner la légalité des activités minières qui sont menées sur le territoire national ;
* d’évaluer le respect des droits et obligations prévus par les cahiers de charges qui incombent aux titulaires des titres miniers, notamment les clauses liées à la promotion de l’emploi local, à la préservation et à la restauration de l’environnement, à la destination finale des redevances versées aux communautés locales ;
* d’évaluer les moyens de contrôle de l’Etat pour les engagements pris ;
* d’estimer le montant des manques à gagner de l’Etat et des communes en termes de ressources financières à recouvrer liées aux droits et obligations ;
* de situer la responsabilité des acteurs dans les dysfonctionnements relevés ;
* de formuler des propositions et recommandations en vue d’assainir la gestion des autorisations et titres miniers ainsi que sur la responsabilité sociale des entreprises minières.

Les membres de la commission d’enquête parlementaire ont été installés dans leurs fonctions le 14 juin 2016. Pour conduire à bien sa mission, la commission a prévu l’appui d’un expert en mesure de l’éclairer sur un certain nombre de questions jugées pointues en rapport avec la fiscalité minière.

1. **Objectifs**

Les objectifs fixés pour la présente mission de consultation sont :

* renforcer les capacités des membres de la commission dans le domaine de la fiscalité minière;
* mettre à la disposition de la commission des supports lui permettant de bien conduire ses enquêtes ;
* mettre à la disposition de la commission des avis techniques lui permettant de faire des analyses et de tirer des conclusions.
1. **Résultats attendus**

Les résultats attendus sont :

* les capacités des membres de la commission sont renforcées ;
* la commission dispose de supports efficaces pour ses enquêtes ;
* la commission dispose d’avis techniques pertinents.
1. **Tâches**

Les tâches du consultant sont :

* décrire le cadre fiscal minier au Burkina Faso ;
* donner une appréciation de sa mise en œuvre ;
* décrire les types de taxes et redevances applicables au secteur des mines ;
* décrire la clé de répartition des taxes et redevances ;
* aider la commission à finaliser son rapport notamment par la détermination du manque à gagner de l’Etat et des collectivités locales.
1. **Produits à livrer**

Les produits à livrer par le consultant sont :

* un document succinct contenant les tâches du consultant ;
* une présentation à l’occasion d’une session d’information et de formation des membres de la commission.
1. **Profil/qualification et aptitudes**

Le consultant doit être un spécialiste confirmé en fiscalité minière. En outre, il doit :

* être diplômé des universités ;
* avoir un minimum de 10 années d’expérience dans le domaine de la fiscalité minière ;
* maitriser le fonctionnement de l’administration fiscale ;
* avoir une expérience solide en matière de consultation dans le domaine de la fiscalité minière ;
* avoir des aptitudes de travail en équipe et de travail sous pression ;
* être immédiatement disponible.
1. **Modalités**

Le recrutement se fera de la manière suivante :

* une présélection sur CV ;
* un entretien avec la commission.

Les candidats sont invités à déposer leur CV sous pli fermé adressé à la commission avec la mention sur l’enveloppe « recrutement d’experts au profit de la CEP mime et RSE mine ». Les plis sont déposés au poste de police de l’Assemblée nationale au plus tard le mercredi 22 juin 2016 à 17 heures.

Après le recrutement, un contrat de prestation sera formalisé entre la commission d’enquête parlementaire et le consultant.

1. **Durée**

La durée totale de la consultation est de dix (10) jours ouvrables.

 Ouagadougou le 17 juin 2016

 Le Président

 **Dr Ousséni TAMBOURA**

 *Officier de l’Ordre national*